

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du **11 JUIN 2016**

modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000

**« Complexe des cinq lacs de Narlay, Ilay, Grand Maclu, Petit Maclu et Vernois »
renommé « Complexe des Sept Lacs du Jura »**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1614218A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Complexe des cinq lacs de Narlay, Ilay, Grand Maclu, Petit Maclu et Vernois (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Les deux cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/35 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Complexe des cinq lacs de Narlay, Ilay, Grand Maclu, Petit Maclu et Vernois (zone spéciale de conservation) FR 4301330.

Le site prend le nom de « Complexe des Sept Lacs du Jura ».

L'espace ainsi délimité s'étend dans le département du Jura sur une partie du territoire des communes suivantes : Bonlieu, La Chaux-du-Dombief, Châtelneuf, Le Frasnois, Saint-Maurice-Crillat.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Complexe des cinq lacs de Narlay, Ilay, Grand Maclu, Petit Maclu et Vernois (zone spéciale de conservation).

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne - Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **11 JUIL. 2016**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 FR 4301330 Complexe des Sept Lacs du Jura (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- 3160 Lacs et mares dystrophes naturels
- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7110 * Tourbières hautes actives
- 7210 * Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8160 * Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
- 9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1193 Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

1361 Lynx Boréal *Lynx lynx*

Plantes

1903 Liparis de Loesel *Liparis loeselii*

Poissons

1163 Chabot *Cottus gobio*

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le **11** JUIL. 2016

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

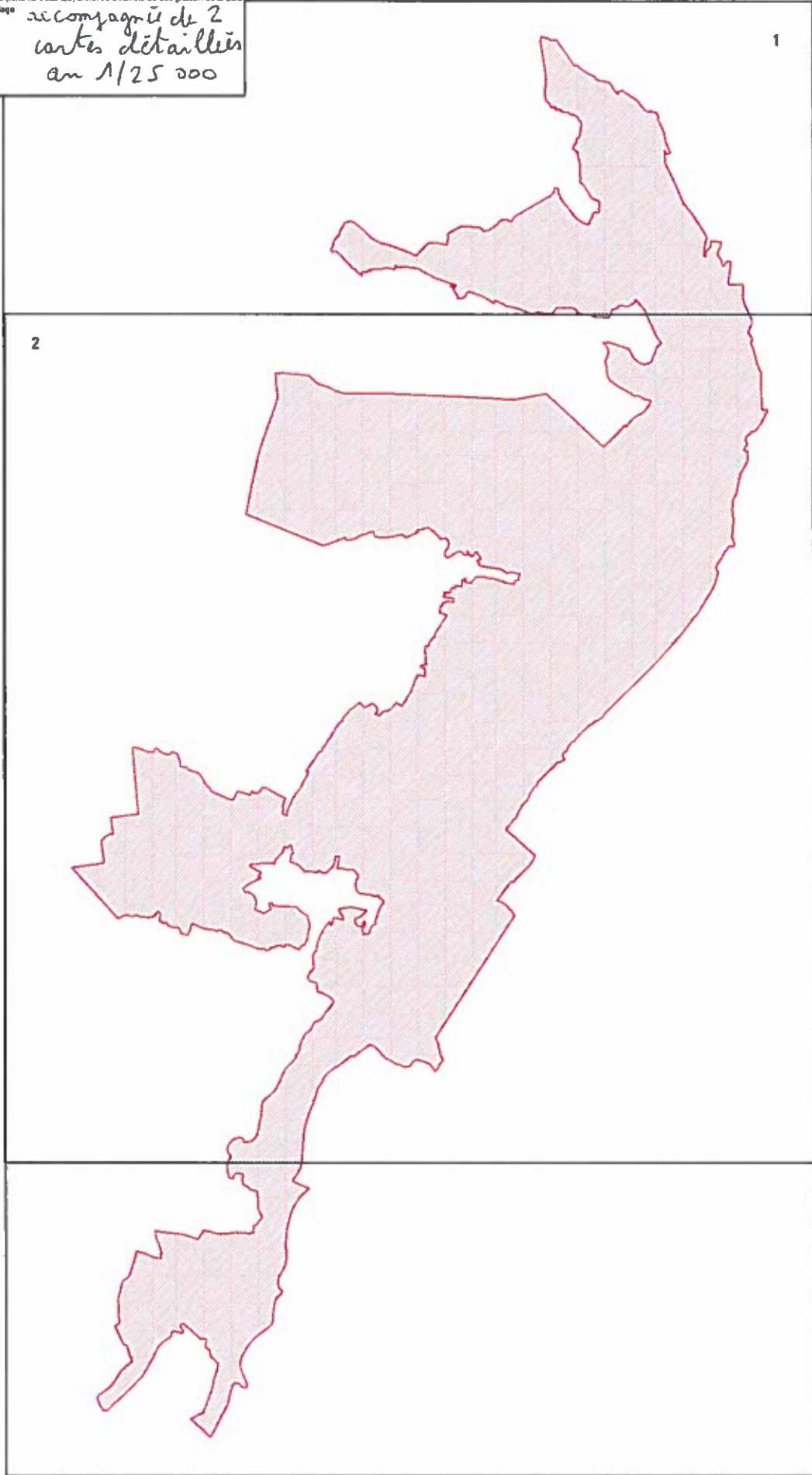


F. MITTEAULT




SITE NATURA 2000
COMPLEXE DES SEPT LACS DU JURA
ZSC : FR4301330 (Jura)
carte au 1/35 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
carte d'assemblage

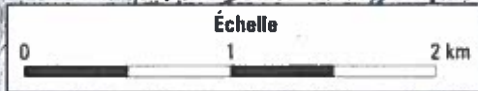
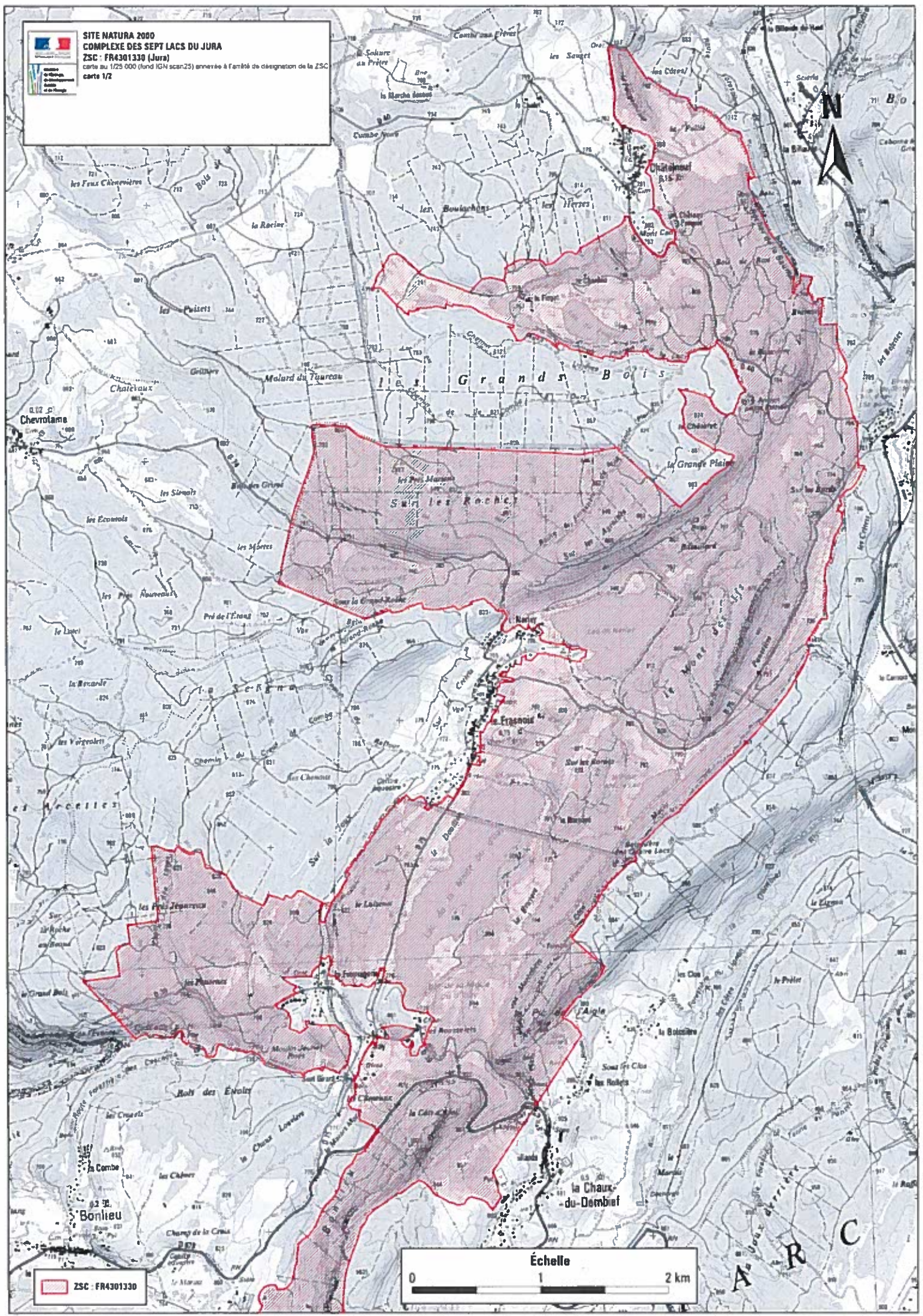
Signé le : *accompagné de 2
cartes détaillées
au 1/25 000*



 ZSC : FR4301330

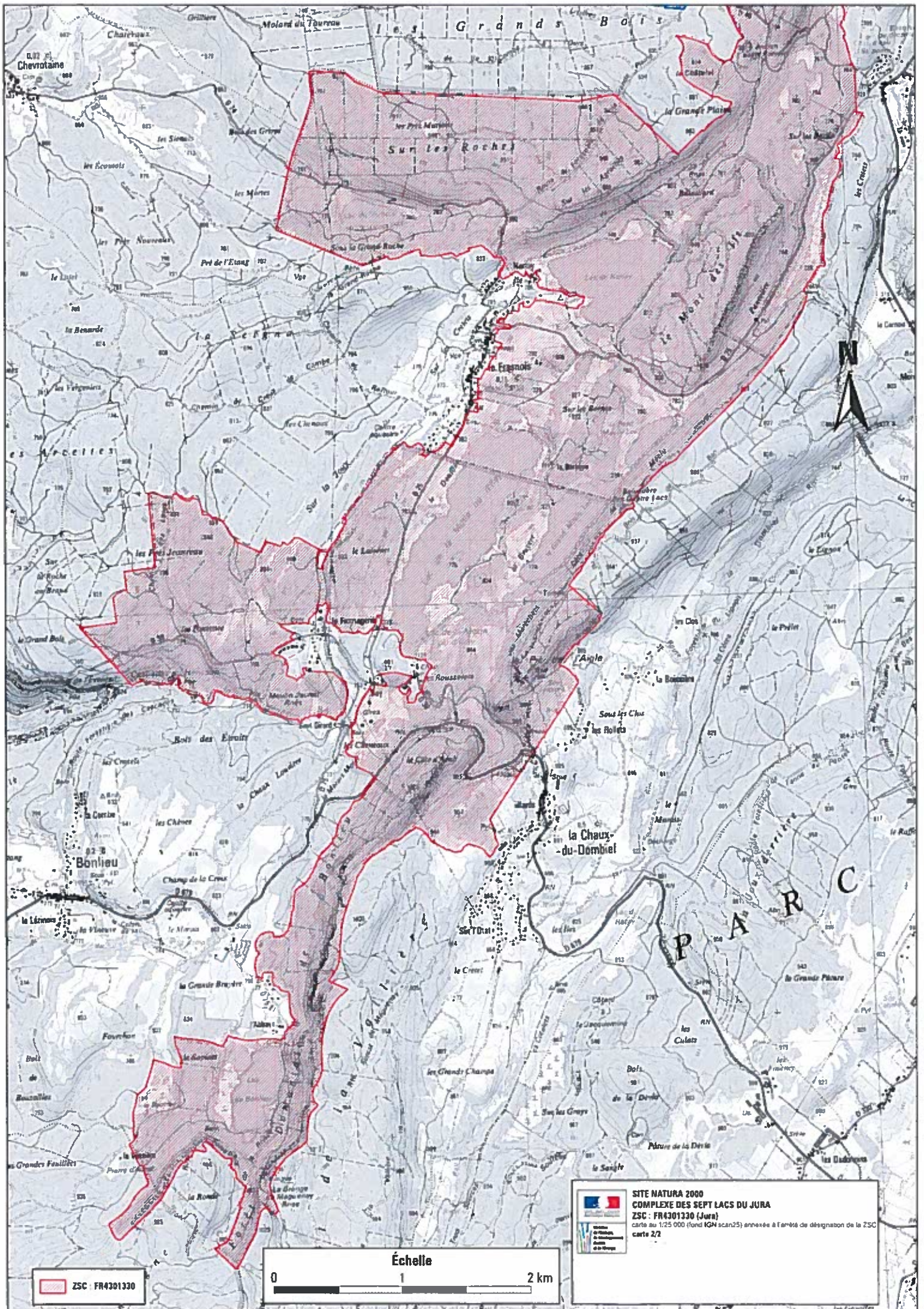
Échelle
0 1 2 km



SITE NATURA 2000
COMPLEXE DES SEPT LACS DU JURA
ZSC : FR4301330 (Jura)
 carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
 carte 1/2



 ZSC : FR4301330

A R C




SITE NATURA 2000
COMPLEXE DES SEPT LACS DU JURA
ZSC : FR4301330 (Jura)
 carte au 1:25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
 carte 2/2


ZSC : FR4301330

Échelle
 0 1 2 km